
ALISSA COOPER: Bonjour à tous, c'est Alissa qui parle. Il y a encore beaucoup de gens qui sont en train de se connecter, mais je pense qu'on pourrait commencer quand même. Si tout le monde est d'accord.

Nous avons un petit groupe aujourd'hui. J'espère que d'autres gens vont se joindre à nous plus tard. Nous allons donc commencer. Et je vais demander un petit peu de patience à tout le monde jusqu'à ce qu'on soit tous là.

Donc, le premier que nous avons sur notre du jour, le premier point, c'est que nous allons avoir les membres du secrétariat qui vont nous aider dans notre travail. Donc, Shirley sera une des représentantes de ce secrétariat.

Shirley, est-ce que vous voulez vous présenter au groupe? Shirley, est-ce que vous êtes avec vous? Je vous vois sur Adobe Connect, donc...

Bien. Peut-être que nous pourrions lui demander de se présenter plus tard. Nous ne vous entendons pas Shirley. Il y a un problème. Nous vous redonnerons la parole plus tard, Shirley.

PAUL WILSON: C'est Paul Wilson qui est là. Je suis connecté. Peut-être vers le téléphone, Alissa.

ALISSA COOPER: Merci. Y'a-t-il quelqu'un d'autre qui soit connecté? D'accord.

Je sais qu'il y a des problèmes de connexion. Et le secrétariat est en train de travailler pour résoudre ces problèmes. On vous remerciera d'être patient.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

On commencera donc maintenant avec le premier point de l'ordre du jour. Vous aurez sans doute eu les procès-verbaux de notre dernière réunion du 14 janvier. Les procès-verbaux ont été étudiés la semaine dernière, et je sais que sur la liste de diffusion, il y a eu des discussions qui ont été, bien sûr, ajoutées à la version actuelle des procès-verbaux. Donc, si vous avez d'autres remarques à faire, s'il vous plaît, c'est le moment de le faire. Je ne vois pas de mains levées. Jean-Jacques, est-ce que vous levez la main ou pas? Il y a une petite icône sur Adobe Connect à côté de votre nom, mais je ne sais pas de quoi il s'agit.

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Non, c'est juste une approbation de votre suggestion. Je voulais vous dire que je suis d'accord. Voilà.

ALISSA COOPER: Parfait. Alors, il n'y a pas d'objections. On va adopter les procès-verbaux de la dernière réunion et nous allons passer au deuxième point de l'ordre du jour qui est : « Comment gérer les plaintes de processus de la communauté? ». Donc, est-ce qu'on peut voir le fichier qu'on a préparé?

Je voulais parler de cette question parce que dans l'appel à propositions et dans les autres versions de nos fichiers et des documents que nous avons discutés, on a essayé d'expliquer à la communauté qu'il faut que l'on suive les processus de communauté opérationnelle. Et on a donc créé un formulaire au cas où les gens voulaient nous envoyer des commentaires. Et c'est ce qui est affiché sur l'écran en ce moment. À la suite de la réception des propositions de l'IETF et de la communauté des RIRs, nous avons reçu quelques commentaires et comme on l'a

annoncé, on a renvoyé, transféré directement ces commentaires à la communauté. En fait, on n'avait pas de contexte sur ce qu'on a reçu. Et la communauté, peut-être, ne savait pas de quoi il s'agissait cette fois. Mais on a reçu une réponse. C'est la communauté des numéros nous demandait ce qu'on voulait qu'ils fassent avec ce qu'on leur avait transféré parce que ce n'était pas clair. Parce que les commentaires, en fait, n'expliquent pas ce qu'il fallait faire. Donc, je voulais que l'on discute comme nous croyons que ce processus devrait fonctionner. Parce que ce n'est pas clair pour la communauté s'ils doivent rédiger des réponses, par exemple. Et il faut que l'on ait une idée claire de nos attentes.

Les commentaires étaient adressés à l'ICG en définitive. Et donc, on ne peut pas attendre à ce que la communauté nous dise ce qu'ils pensent. Mais bien sûr, on peut discuter de la question.

Si on n'a pas de date butoir, on n'a pas un point final d'arrivée pour lequel il faudrait dire : « Si vous avez des commentaires supplémentaires à faire à l'ICG, c'est le moment de le faire ». Et on n'a pas de limites, en fait. Ça pourrait être infini. On pourrait toujours recevoir des commentaires à l'ICG sans jamais finir notre travail.

Je vois qu'il y a déjà des gens qui lèvent la main pour faire des commentaires. D'abord, j'ai Kavouss Arasteh. Allez-y.

Kavouss, si vous êtes en train de parler, on ne vous entend pas. Bon, c'est Alissa au micro. Peut-être qu'il a des problèmes de connexion. ON essaiera de résoudre ces questions et on reviendra à vous plus tard. Alors, on a maintenant James Bladel. James, allez-y.

JAMES BALDEL:

Merci, Alissa. Vous m'entendez?

ALISSA COOPER: Oui, on vous entend bien.

JAMES BLADEL: Merci, alors. Sur cette question administrative de la présentation de l'acte de soumission de commentaires, il faut que l'on discute. Et je voulais, en fait, soutenir ce que vous avez dit. Avec la possibilité de constituer un organe d'appels à travers notre groupe pour les personnes qui ne sont pas satisfaites avec le processus qui a dégénéré, en réalité, à partir des propositions de la communauté, c'est essentiel que l'on établisse les dates butoirs, spécifiquement dans la Communauté des noms aussi.

Je suis d'accord avec que vous dites : peut-être qu'il faudrait que l'on demande à la communauté de nous dire ce qu'ils en pensent et d'ajouter des points dans une annexe ou des modifications supplémentaires à leurs propositions pour nous faire savoir ce qu'ils en pensent. Et pour ne pas avoir des plaintes en conséquence parce qu'on n'a pas agi correctement.

Vous parliez de la date butoir; vous avez indiqué qu'il y a des communautés qui sont en avance par rapport à la Communauté des noms, donc il faudrait que l'on crée un calendrier que l'on exporte avec les périodes où chaque communauté se trouve spécifiquement pour la Communauté des noms. Je pense que vous êtes sur la bonne voie, de toute façon. Merci.

ALISSA COOPER: Merci, James. Maintenant, on a Joe.

JOE ALHADEFF:

Merci. Il me semble qu'on a deux types de questions dans le cadre de ces plaintes. Une de ces questions était : « Si le processus était suffisamment inclusif ou non? ». Certaines disaient que oui, mais des fois, il y avait des personnes qui faisaient des contributions et qui sentaient qu'elles n'étaient pas suffisamment incluses dans notre processus. Je pense que tout cela nous rapporte automatiquement à la communauté pour nous dire : « Voilà ce qui a surgi. Si vous voulez des précisions, faites-le-nous savoir ». Et c'est une procédure du consensus; ça montre que l'on suit des règles et comprend comment les règles de l'IETF fonctionnent.

Vous avez aussi une question qui pourrait sur ce que Richard Hill a dit. La question est : « Est-ce que la proposition a été complète par rapport aux exigences de l'appel à propositions? ». Et la communauté ne peut pas s'exprimer là-dessus. C'est à nous de l'analyser parce que ça fait partie de notre révision de l'appel à propositions. Cela est censé compléter notre demande de propositions pour compléter la proposition. Donc, il faut que l'on comprenne la nature des plaintes pour pouvoir les gérer d'abord. Il y a des plaintes qui portent sur la communauté; il y a des plaintes qui portent sur les dos. Et des fois, la communauté devrait pouvoir compléter leur proposition s'ils n'ont pas eu l'occasion de le discuter pendant leur processus. S'ils n'ont pas identifié des problèmes, par exemple pendant le processus de développement de leur proposition, peut-être qu'ils devraient pouvoir le faire.

ALISSA COOPER:

Merci, Joe. Maintenant, on a Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT:

Merci, Alissa. Je suis d'accord avec James. Et je voudrais ajouter qu'il est nécessaire des fois d'avoir des commentaires sur les contenus des processus. Autant demander à notre secrétariat d'aller un peu plus loin et de préparer une liste des commentaires auxquels il faut absolument que l'on réponde directement. On me dit qu'il y a deux des communautés qui ont fait des remarques et qui attendent, en fait, une réponse. Je pense que c'est aux communautés de répondre. Bien, si ça retombe dans notre portée. Donc, en tous cas, il faut que l'on soit sûr de tout avoir compris et de n'avoir rien oublié. Merci.

ALISSA COOPER:

Merci, Jean-Jacques. Maintenant, on a Milton.

MILTON MUELLER:

Vous m'entendez?

ALISSA COOPER:

Oui, on vous entend.

MILTON MUELLER:

Comme l'a dit Joe, je pense qu'il faut que l'on pense à un cadre un peu plus large. Dans notre appel à propositions, on a effectivement établi des critères et on avait accordé de les discuter au moment de préparer la proposition finale. Ce n'est pas qu'on veut dire aux communautés opérationnelles : « Il faut que vous utilisiez vos procédures établies », il

faut qu'on leur dise en réalité : « C'est vous qui créez le processus ». Il faut que vous ayez des procédures claires. On espère que vous allez utiliser les procédures que vous avez. On vous que vous incluiez tous ceux qui veulent participer pour que ces gens se sentent une partie du processus aussi.

Alors, pour répondre à James, je dirais qu'il faut que l'on défende ces critères dans notre évaluation. Nous n'allons pas recréer le processus, le reconcevoir. Ce processus est contrôlé par certaines personnes à l'intérieur qui devraient pouvoir s'occuper de certains de ces problèmes. Voilà pourquoi je m'oppose un peu à cette révision de l'IETF. L'évaluation et la proposition de l'IETF sont presque terminées, mais je voulais aborder les détails concernant les critères et le respect de ces critères. Alors, pour moi, ce qui a été suggéré semble être une bonne proposition si on est sûr que le processus a été inclusif et le suivi des procédures clair, eh bien, la communauté devrait nous expliquer comment répondre à ce processus. Et puis, dans notre évaluation, on verra entre nous si nous pensons que ces critères ont été respectés ou s'il manque un peu.

C'est assez direct, à mon avis. Ça se comprend bien.

Vous m'entendez? Pardon, j'entends quelqu'un qui est en train de tousser.

ALISSA COOPER:

Oui. Si vous n'êtes pas en train de parler, je vous demande de vous mettre en muet.

MILTON MUELLER: Nous n'allons pas renvoyer leur demande. Une réponse, c'est tout. À partir de cela, on va évaluer ce que ça veut dire, mais je vous encourage à être efficace et agir par rapport à cette plainte au lieu de lentement laisser le processus s'éloigner de notre travail. Voilà. Merci.

ALISSA COOPER: Merci, Milton.

JARI ARKKO: Est-ce qu'on pourrait m'ajouter à la queue?

ALISSA COOPER: Oui, sans doute. Alors, dans la queue maintenant, on a Daniel, Manal, Wolf-Ulrich, Paul, Jari et Kavouss. On va voir si on peut l'entendre cette fois-ci. Maintenant, on passe à Daniel.

DANIEL KARREBERG: Merci. Ce qui a été dit jusqu'à présent par rapport à votre question, Alissa, sur comme gérer ces commentaires que l'on reçoit directement, bien, nous devons accorder – auparavant, nous allions renvoyer ces commentaires aux communautés respectives. Je pense qu'il faut que l'on parte avec eux. Donc, je pense absolument qu'il faut que l'on revienne aux communautés; qu'on leur demande leur avis.

Vous demandez d'autre part, quelles sont les directives qu'il faudrait que l'on donne aux communautés. Il me semble qu'il faudrait qu'on leur dise : « Fin de la question. Qu'est-ce que vous en pensez par rapport à vos processus? Est-ce que cela a suivi vos processus? ». Les communautés devraient la suite, l'évaluer et voir comment ils veulent

gérer cela. Ils peuvent dire qu'ils veulent répondre aux commentaires, ils peuvent dire qu'ils veulent revenir à leurs processus internes pour faire quoi que ce soit. Et je pense qu'on ne devrait pas proposer des défis à la communauté à travers les commentaires, il faudrait que l'on dise clairement aux communautés : « Nous, l'ICG, avons des questions spécifiques par rapport à la proposition – ou – par rapport aux processus. Nous allons poser ces questions aux communautés nous-mêmes; nous n'allons pas le faire à travers des tiers ». Donc, on devrait avoir des critères d'évaluation. Et bien sûr, c'était l'un des commentaires qui a été soulevé et qui nous semblait être majeur.

Si on identifiait d'autres commentaires qui nous semblent également importants, il faudrait que l'on demande activement et directement si ces termes répondent à la question d'intérêt. Et je ne pense pas qu'il faudrait que l'on prenne en charge toutes les questions ou tous les commentaires.

Comme on l'a dit, on devrait fournir des directives à la communauté pour leur demander si cela a suivi leurs processus disant que nous n'espérons pas des réponses et si nous avons des commentaires qui nous intéressent, nous allons nous en occuper nous-mêmes.

ALISSA COOPER:

Merci. Maintenant, on a Manal.

MANAL ISMAIL:

Merci. En réalité, je suis d'accord avec tout ce qui a été dit. J'ai déjà envoyé un courrier électronique ce matin. Et je suis sûr qu'il aura des personnes qui n'auront peut-être pas eu le temps de le lire, mais en premier lieu, je pensais qu'il faudrait que l'on soit cohérent sur ce que

nous allons faire. Est-ce que nous allons renvoyer tous les commentaires à la communauté pertinente ou est-ce que nous allons entendre à recevoir des réponses formelles de chaque communauté ou est-ce que nous allons agir sur la croyance que les personnes sont en train de participer au processus?

En même temps, est-ce que nous allons accuser réception des plaintes que nous allons recevoir? Et puis, on devrait peut-être demander quelles sont les catégories de plaintes que nous pourrions recevoir. Il y a deux catégories, dont l'une porte sur le processus et l'autre, sur la substance; s'il s'agit de substance des contenus et que la personne qui envoie le commentaire identifie un point qui semble avoir été ignoré ou s'il lui semble que cette question qui est dans la portée de la communauté opérationnelle ou qu'il identifie un autre point de vue qui n'a pas été incluse dans la proposition, tout cela devrait être discuté. Si cela n'appartient au domaine du consensus, par exemple, si une proposition a été envoyée sans le consensus de la communauté, ça doit être abordé également.

Il faudrait peut-être que l'on crée un document sur un processus accordé, noir sur blanc, et qui soit cohérent avec ce qu'on pense, pour pouvoir répondre à chaque commentaire de façon appropriée. J'ai déjà envoyé ma proposition initiale à la liste de diffusion. Et si on a le temps de créer un document d'une page pour les plaignants et pour la communauté opérationnelle, il me semble qu'on devrait le faire suivant le [peu clair 0 :22 :55] et le mode de travail que nous avons adopté dès le début.

Mais de toute façon, je serai prêt à discuter de cela par écrit et de le présenter au reste du groupe. Merci.

ALISSA COOPER: Merci, Manal. Wolf-Ulrich, vous avez la parole.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Merci, Alissa. Je pense que toutes les plaintes ne sont pas vraiment reconnues. Et ensuite, je pense que cela signifie que oui, nous devons faire quelque chose par rapport à ces plaintes, mais d'un côté, je suis d'accord avec ce qui a été dit, c'est-à-dire que la communauté et les préoccupations de la communauté devraient être abordées et on devrait y répondre. Mais je dirais que sous nos recommandations, on pourrait avoir – par rapport à ce que Chris a dit, sur leur liste, il y a eu certaines recommandations qui ont été faites au niveau de l'ICG, et je pense que nous avons déjà envoyé certaines recommandations dans ce domaine. Je dirais que nous devons dire clairement de nouveau à cette communauté que dans tous les cas, ce que l'on attend d'eux, c'est qu'ils n'ont pas le choix de décider tout seul. C'est que l'on attend, à mon avis, qu'il le déclare clairement.

ALISSA COOPER: Merci. Paul Wilson, vous avez la parole.

PAUL WILSON: Merci, Alissa. Est-ce que vous m'entendez correctement?

ALISSA COOPER: Oui. Allez-y.

PAUL WILSON:

Pour revenir à ce qui a été mentionné, la possibilité de faire des commentaires peut être un peu idiote. Je pense que c'est un jugement. Je pense qu'il n'y a pas de commentaires idiots ou pas. Et il y a une série de problèmes concernant les commentaires. On ne peut pas dire si ces commentaires arrivent au bon moment. Ce sont peut-être des personnes qui n'ont pas suivi ce qui a été dit auparavant. Donc, on ne peut pas considérer cela de la même façon que d'autres commentaires qui sont plus en cohérence avec d'autres commentaires. Certaines choses ne sont pas connues par la communauté. Et ç'a circulé à travers des e-mails et cela peut avoir une influence sur certains points de vue. Et je pense qu'il faut considérer ce type de scénarios dans la catégorie des « commentaires idiots ». Et c'est un jugement qui est fait dans ces [peu clair 0 :26 :44]. Un jugement qui était sur certains commentaires. Et je pense que nous devons être clairs là-dessus, et si cela arrive au sein de la communauté ou au sein de l'ICG, je pense que c'est important de clarifier parce qu'il y a eu des plaintes de la part de la communauté. Je pense que nous devons être clairs en ce qui concerne la responsabilité et la capacité de juger certains commentaires pour savoir si ces commentaires sont en cohérence avec les contributions préalables qui ont été faites dans le processus, au moment opportun.

Donc, je pense que ce type de jugement — nous devons déléguer à la communauté ces plaintes et on ne doit pas juger et l'ICG ne doit pas reconsidérer ces commentaires et juger ces commentaires. Je pense qu'il faut que ce soit clair. Je crois que jusqu'à maintenant, ça n'a pas été suffisamment clair.

ALISSA COOPER:

Merci. Nous avons maintenant Jari. Jari, vous avez la parole.

JARI ARKKO:

Merci. Je suis tout à fait d'accord avec que la plupart des gens ont dit avant moi. Je suis tout à fait d'accord avec ce que Daniel vient de dire. Je voudrais aussi aborder les deux points suivants. On veut mettre l'accent sur le fait que l'opinion de la communauté soit dirigée et le processus que nous organisons au-delà des personnes qui appartiennent aux différentes communautés ou aux membres de l'ICG ou aux membres plus haut placés. Je pense que nous devons considérer que l'ICG doit analyser certains aspects, car beaucoup de choses ne sont pas blanches ou noires. Rien n'est aussi clairement jugé. Donc, en ce qui concerne le consensus, un consensus approximatif, et un accord pour participer, il nous faut comprendre les différentes positions. Mais ça ne veut pas dire que tout le monde doit être 100 % satisfait sur tous les aspects et sur tous les résultats. Je pense que c'est important.

Ensuite, il y a un processus que nous dirigeons actuellement et je demande comment ce type de commentaires qu'on envoie à la communauté, l'opinion de l'ICG, l'opinion de quelqu'un de haut placé dans l'ICG et la façon dont nous recevons ces commentaires, comment nous y répondons et comment nous évaluons? Et est-ce qu'il y a une opinion de l'ICG? Est-ce qu'il y a plusieurs opinions? Parce que finalement, ce qui compte vraiment – bien sûr, nous devons nous mettre d'accord et dire que nous répondons de telle façon à un commentaire, mais l'ICG doit aussi prendre des décisions sur certaines questions et sur certains éclaircissements que nous voulons nous donner. Parfois, nous pensons que cela ne répond pas aux rôles que nous avons. Il y a donc — ici, est-ce que c'est l'objectif fondamental? Je voudrais savoir ici comment avancer dans ce domaine. Merci.

ALISSA COOPER: Kavouss, est-ce que vous pouvez prendre la parole?

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Bonjour à tous. Je ne voudrais pas répéter ce que les autres ont dit. Je dirais que je suis d'accord avec ce que Jean-Jacques et Manal ont dit. Je ne pense pas que l'on doit juger les commentaires de la communauté ou des individus. Nous ne pouvons pas juger si ces commentaires sont valides ou pas. Je ne pense pas qu'on puisse faire ce type de distinction. Je ne suis pas d'accord sur le fait qu'il faille répondre pour dire que c'est un commentaire cohérent, et cetera. Certains des commentaires doivent être envoyés à la communauté pour une question d'*inclusivité*. Il y a les commentaires qui sont faits – il faut répondre aux préoccupations de la communauté; il faut répondre aux plaintes de certains individus, certaines de ces plaintes sont parfois des questions posées à l'ICG ou des commentaires, des commentaires de notre part, concernant le processus de l'ICG ou concernant le processus de différentes communautés pour une question d'*inclusivité*. Nous devons répondre de la part de l'ICG et il faut aussi mentionner le fait que ces personnes de la communauté, nous devons leur répondre et nous devons vérifier la validité de ces commentaires parce que finalement, nous devons fournir un résumé; catégoriser les commentaires de la communauté. Mais tous les commentaires sont valides.

ALISSA COOPER: Merci. Donc, je pense que – d'après cette conversation, d'après ce que j'ai entendu, on peut dire que l'évaluation et la prise de décisions, par

définition, doit être faite au cas par cas. Donc, nous allons recevoir des commentaires. Les personnes vont aborder différents problèmes et nous allons devoir évaluer sur le besoin de répondre à ces commentaires, la façon d'y répondre. Et je vais proposer maintenant – pour continuer d'avancer dans ce débat – vu ce qui vient d'être dit, je pense que nous avons ici la possibilité de satisfaire tout le monde. Une fois qu'on a reçu le commentaire, on doit renvoyer ces commentaires à la communauté pour que tout le monde connaisse ces commentaires et que tout le monde sache que nous les avons reçus, une question de transparence. C'est très important.

Donc, je demanderais au secrétariat, lorsqu'on reçoit ces commentaires, le secrétariat doit les envoyer à notre liste de diffusion pour que tout le monde connaisse ces commentaires, comme première étape. Ensuite, nous devons les renvoyer aux communautés intéressées pour que tout le monde soit au courant de ces commentaires et sache qu'on les a reçus.

Est-ce que vous pensez qu'il faut qu'il y ait un processus d'évaluation? Comment peut-on faire cela? On peut dire à la communauté : « Nous avons reçu ce commentaire. Nous déterminons actuellement – nous sommes en train d'envoyer le commentaire à la personne concernée. Si vous voulez une réponse spécifique sur ce commentaire, nous allons vous dire ensuite si nous incluons ce commentaire dans une réponse pour évaluer le reste des propositions. Nous incluons cette question dans les questions faites à la communauté pour évaluer les propositions », de façon à ce qu'ils sachent directement une fois qu'ils auront reçu cette réponse que nous attendons de leur part des commentaires sur les commentaires reçus. Comme ça, nous avons un peu de temps; nous pouvons distribuer des commentaires et nous

savons si ces commentaires abordent des problèmes sur lequel nous voulons avoir l'opinion de la communauté ou pas. Et cela nous permet de travailler au cas par cas en fonction des différents critères à appliquer. Donc, je pense que c'est un peu – en tous cas, j'espère que ce serait une bonne manière de travailler pour que la communauté sache de quoi on parle. Et envoyer directement ces commentaires aux personnes concernées pour que celles-ci puissent répondre. Voilà. C'est ce que je propose.

Je pense qu'il y a d'autres problèmes qui ont été abordés. Il y a eu la suggestion, par exemple, que le secrétariat décide les commentaires qui doivent être renvoyés ou pas. Mais je pense que la communauté est à la tête de ces processus. Et dans ce groupe, nous sommes d'accord pour dire que le secrétariat va renvoyer les commentaires et que tout le monde soit au courant de ces commentaires.

Ensuite, je pense que nous devons décider des directives. Nous devons voir si nous sommes capables de renvoyer cela à la communauté. Nous devons demander à la communauté si quelqu'un peut répondre à une proposition. D'après ce que nous avons reçu, je dirais qu'il y a – on peut penser qu'avant notre prochaine réunion, il y aura une réponse. Est-ce que quelqu'un veut donner son opinion là-dessus?

Voilà. Ce serait ma proposition. Et on peut continuer comme ça pour analyser le processus. Ce serait ce que je suggérerais maintenant.

Je vois que nous avons Kavouss et Paul. Kavouss, vous avez la parole.

KAVOUSS ARASTEH :

Merci, Alissa. Je voudrais suggérer que les membres de l'ICG, certains membres de l'ICG prennent la tête d'une concertation. Je pense que certaines personnes semblent plus préparées que d'autres au niveau de

leur connaissance des documents; savent quel processus doit être suivi. Manal a fait du très bon travail dans ce domaine. Et donc – je ne l’ai pas consulté, mais peut-être qu’elle accepterait de prendre la tête de cette action?

ALISSA COOPER: Merci, Kavouss. Je suis tout à fait d’accord avec cette suggestion si Manal est d’accord. Milton, vous avez la parole.

MILTON MUELLER: Oui, merci. Je pense que je suis un petit peu perdu. Lorsque vous avez parlé de la description de l’approche à adopter, je suis d’accord avec ce que vous avez dit, mais il me semble difficile de se souvenir de tout cela. Donc, je propose un processus spécifique qui serait que d’abord, on reçoit la plainte; ensuite, on présente quelque chose qui va inclure un chronogramme; ensuite, nous allons filtrer – nous allons déclarer que nous avons reçu cette plainte et ensuite, nous allons l’envoyer à la communauté opérationnelle concernée. Est-ce que c’est ce que vous avez dit ou est-ce que j’ai commis une erreur?

ALISSA COOPER: Je pense que c’est bien. Oui, c’est ça. Je pense que ce serait un exemple. Et comme James l’a dit, nous avons reçu des messages sur le forum, et je pense que nous pouvons dire que la date butoir sera telle ou telle date. Il nous faut décider si certains commentaires ne sont pas à être renvoyés à la communauté. On a parlé aussi du contenu des commentaires. En tous cas, je dirais que si on a – on doit faire notre évaluation sur la réponse à donner dans l’étape # 3. Et ensuite, l’étape à

laquelle nous décidons ce dont nous avons besoin pour le contenu de cette réponse, en tous cas, je pense que nous pouvons demander au secrétariat de faire cela. C'est un forum public; tout ce que nous faisons doit être public.

Donc, je pense que les commentateurs doivent savoir cela. Martin?

MARTIN BOYLE:

Merci, Alissa. Je dois reconnaître qu'il faut reconnaître que nous avons reçu les commentaires. Et j'ai remarqué que si l'on applique une certaine – il faut qu'il [peu clair 0 :43 :09]. Mais ce que je voulais dire, c'était à propos du fait de dire à la communauté que si vous voulez déclarer sur un point – je pense qu'il y a eu des discussions dans la communauté basées sur les soucis, les préoccupations qui ont été exprimées, et je pense qu'il est approprié de revenir à la communauté et de faire des commentaires sur ce qu'ils entendent sur cette plainte.

La raison pour laquelle je suggère ce système, c'est que je suis un petit peu inquiet par l'idée que les gens ne peuvent pas participer au processus de construction de consensus au sein de la communauté et doit demander de rouvrir ce qui à un certain moment donné est lié à une question de jugement. C'est pour cela que je pense que nous devons nous adresser à la communauté et leur dire : « Cela a été discuté. On en a discuté ». C'est une préoccupation qui a déjà été abordée. Et c'est quelque chose qui nous permet de comprendre comment fonctionne le processus.

Et l'autre chose qui, à mon avis, est importante est le fait d'augmenter la visibilité des différentes contributions dans ce processus. Et nous avons déjà certaines difficultés dans ce domaine. Donc, je pense qu'il serait utile d'avoir une idée sur le fait que les commentaires faits par les

personnes sont des commentaires qui sont [participés] au sein de leur communauté ou pas.

Les deux cas que nous avons eus, on a beaucoup de mal à savoir si cette plainte vient d'un individu en particulier ou vient d'un groupe de personnes qui ont cette même plainte à exprimer. Merci.

ALISSA COOPER:

Merci, Martin. Par rapport à cela, je dirais que je ne comprends pas très bien quelle est votre position par rapport à ce processus. J'ai entendu ce qu'a dit Daniel et ce qu'on dit d'autres personnes. Nous voulons savoir, avant de dire à la communauté : « On veut savoir quels sont les problèmes que vous avez » — ce n'est pas seulement une question de savoir si les gens se regroupent pour formuler leur plainte. Nous devons leur poser des questions. Et on a eu des réponses à travers les commentaires. Donc, je pense que maintenant, nous devons – avant de demander à la communauté de répondre, nous ne devons pas envoyer tous les commentaires, nous devons répondre à certaines préoccupations de la communauté.

Bien. Paul, vous avez la parole. Paul, si vous parlez, on ne vous entend pas.

PAUL WILSON:

Excusez-moi, j'étais en muet. Je suis d'accord avec la proposition de Milton. Et je pense que cela signifie que nous donnons un certain temps – que nous nous concentrons sur les commentaires et que nous passons ensuite les commentaires à la communauté. Une fois que nous avons filtré, il faut être clair que lorsque nous envoyons ces commentaires à la communauté, c'est une responsabilité que nous prenons. Il doit y avoir

une réponse à ces commentaires. Et si nous consacrons un certain temps, il faut que ce soit clair que ce processus doit être un processus final. De ne pas repasser par un appel, à l'exception de certains points bien définis. C'est mon opinion là-dessus.

On en a déjà discuté. Je pense qu'il sera nécessaire d'éclaircir ce qui a été dit ici et d'en faire part aux communautés. Je pense que l'équipe de CRISP va s'occuper des différents commentaires qui arrivent déjà, et je pense le président a demandé à Alissa comment nous allons continuer. Et je suis sûr que ce sera très utile lors des sessions de Singapour pour voir comment nous allons continuer.

Donc, nous devons résoudre cette étape-là; voir comment nous allons ensuite envoyer ces questions, ces plaintes à la communauté et voir comment nous travaillons ensuite pour que lors de la réunion de Singapour, toute cette question concernant les commentaires soit déjà organisée et que nous ayons une méthode pour aborder ces problèmes.

ALISSA COOPER:

Oui, je pense que c'est une bonne chose, Paul. Vous avez raison. Je ne sais pas qui est maintenant dans la queue. Je crois qu'on a Kavouss et ensuite James. Ensuite, on a Daniel, Martin. Si vous n'êtes plus dans la queue, s'il vous plaît, baissez la main. Bien. Kavouss, vous avez la parole.

KAVOUSS ARASTEH :

Merci, Alissa. Je vois dans le chat qu'il y a eu des réponses à la proposition de Jean-Jacques Subrenat...

ALISSA COOPER:

Merci. Je suis d'accord. Merci, Manal, d'assumer cette tâche.

Jamais, Daniel, Martin et ensuite, nous allons fermer cette queue.
James, vous avez la parole.

JAMES BLADEL: Merci, Alissa. Je vais être rapide. Je voulais juste dire que je pense qu'il faut faire une révision substantive des commentaires avant de les envoyer à la communauté. Je pense que si nous ne faisons pas cela, nous aurons ensuite des problèmes; notre groupe va recevoir des plaintes. Donc, je pense que c'est quelque chose que nous devons éviter puisque notre sensation, c'est que la communauté aura son propre processus. Et je pense que ce n'est pas nécessaire. Je ne pense pas que ce soit approprié ici pour une série de raisons.

ALISSA COOPER: Daniel, vous avez la parole.

DANIEL KARREBERG: D'abord, je pense que – dans cette discussion, je ne pense que la communauté soit d'accord pour déléguer tout cela à Manal...

ALISSA COOPER: Nous n'allons pas tout le processus de plainte à Manal.

DANIEL KARREBERG: Donc, si ce n'est pas le cas, alors, je suis d'accord. Je pense que le fait que – je ne suis pas vraiment d'accord avec la façon dont la discussion évolue. Je pense qu'il faut qu'il y ait une attitude neutre. Et en ce qui concerne la façon dont nous gérons les commentaires ou les

contributions — je voudrais aussi parler de la question des plaintes parce que c'est quelque chose que nous devons définir. Nous avons parlé des plaintes, des contributions, et je pense que lorsque l'on discute sur un processus sur des recommandations, sur la façon dont nous allons travailler avec les communautés – et pour répondre aux critiques substantielles qui ont été faites – sans lesquelles il sera difficile de satisfaire tout le monde —, je pense que ce processus doit être clair. Nous devons renvoyer toutes les contributions que nous recevons aux communautés. Et nous pouvons même demander aux communautés de participer au forum et d'aborder les questions qui, à leur avis, les concernent, s'ils pensent que cela concerne leur propre processus. Et indépendamment des commentaires ou des contributions qui ont été faites, s'il y a des questions spécifiques qui surgissent des propositions ou des processus, dire que nous, l'ICG, nous ne faisons pas de commentaires; que nous, l'ICG, nous pouvons répondre à telle ou telle question. Ce serait comment ça que je pense que nous pourrions travailler.

S'il y a des plaintes spécifiques, nous en discuterons au sein de l'ICG et nous nous mettrons d'accord sur la façon de répondre à ces questions. Je pense que c'est un bon processus. Je pense que ce serait les recommandations à donner.

Si nous faisons autre chose – et sur toutes les choses qui ont été dites, je pense que nous allons compliquer les choses et que ce ne sera pas clair, non plus. En ce qui concerne le délai et la date butoir, je pense que la meilleure façon d'aborder ce problème, c'est si vous voulez qu'on en discute lors de notre prochaine réunion, nous devons recevoir cela avant telle date. La raison pour laquelle je propose cela, cette manière de formuler les choses, c'est qu'il peut y avoir des contraintes au niveau

du temps. Et je pense qu'il faut avoir une date butoir claire qui dit :
« Nous pouvons parler si nous recevons cela avant telle date ». Merci.

ALISSA COOPER:

Merci, Daniel. Il me semble que nous sommes beaucoup plus d'accords qu'avant. Ma suggestion et les suggestions des autres – je pense que les commentaires doivent nous arriver, puis on doit filtrer pour nous assurer qu'il ne s'agisse pas de spam et puis les classer en catégories, pour que les personnes comprennent et que l'on informe les personnes qui ont envoyé ces plaintes de ce classement.

Dans notre forum, le forum que nous avons créé est incompréhensible pour nous tous. Donc, je ne pense pas que l'on puisse demander aux personnes de faire un suivi des commentaires qui arrivent parce qu'on ne l'a pas fait nous-mêmes! Donc, d'abord, on va faire un suivi des commentaires qui nous arrivent; on va voir si c'est du spam ou pas; si ce n'est pas du spam, nous allons les envoyer à la liste de diffusion pour leur faire savoir qu'on a reçu les commentaires et pour leur informer que si on a besoin de davantage d'informations, on leur fera savoir.

On a un processus à l'heure actuelle, mais il faut que l'on décide si ce processus fonctionne ou pas et si on veut continuer à agir de la sorte. Il faut que l'on soit cohérent et que ça corresponde à ce que Daniel vient de proposer, par exemple.

Il faut que l'on s'assure que les commentaires soient dans la liste; que les personnes sachent que nous allons nous en occuper et qu'on a notre propre processus qui est documenté aussi. On dira donc à la communauté : « Merci de nous faire parvenir vos commentaires. Nous allons nous en occuper ». C'est tout. Et on a un processus d'évaluation aussi qui doit considérer les commentaires de la communauté.

Je pense qu'on est suffisamment couvert ici. Et il nous faudrait simplement plus de détails sur qui fait quoi et sur les délais, les dates butoirs que nous allons établir.

On est un peu en retard en ce moment. Je suis contente que nous ayons eu cette discussion, bien que nous ayons des points de l'ordre du jour que nous n'avons pas discutés, mais je pense que cette discussion a été très enrichissante.

Je pense maintenant que Manal a une action à suivre et il devra s'occuper de la façon dont on compte avancer avec ce processus. Ce ne sera pas très détaillé parce que c'est assez direct, c'est clair. Et moi-même, j'aurai aussi une action à suivre parce que j'ai vu, j'ai compris aussi. Je pense qu'il va falloir que l'on considère ce qu'on demande de la communauté, ce qu'on leur dit, s'il faut qu'on leur réponde ou pas...

Donc, j'essaierai, moi-même, de rédiger le texte que l'on devrait répondre à la communauté au moment de la réception de leurs commentaires, avant la prochaine réunion de groupe. Sans doute, on pourra peaufiner ce travail à travers la liste de diffusion.

Voilà. Je pense que c'est le travail à faire. On a ces deux actions à suivre. Et je vous remercie tous de vos contributions. J'ai hâte déjà de voir nos communications et les communiqués de Manal. Je pense être arrivé à la fin de l'appel. Je vous remercie tous d'avoir participé. Merci et au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]